

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Musée NARBO VIA à NARBONNE, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 13 SEPTEMBRE 2021 à 8h30

Date de convocation : 7 septembre 2021

Délibération
N°B2021_88

Membres en exercice :	20
Votants :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel

PRESENTS : DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES : BELLOTTI-LASCOMBES Emma

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibérations B2021_75 et B2021_76), BELART Xavier (délibérations B2021_75 et B2021_76), HERAS Guillaume (délibérations B2021_75 et B2021_76), HERNANDEZ Joël (délibérations B2021_75 et B2021_76), LAPALU Christian (délibérations B2021_75 et B2021_76), PY Michel (délibérations B2021_75 et B2021_76), RIO Jean-Louis (délibération B2021_109)

EXCUSES AVEC PROCURATION : -

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : -

Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes – Culture

OBJET : ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - LA MÉDIATHÈQUE – Convention - Partenariat avec l'Association Club Handisports Narbonnais (CHANA)

Par délibération du Conseil Communautaire N°56 du 26 mai 2003 portant définition de l'intérêt communautaire, la Médiathèque de Narbonne relève de la compétence du Grand Narbonne depuis le 1er septembre 2003.

Dans le cadre de son projet culturel 2021-2023, le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, souhaite faciliter l'accès à la culture. La Médiathèque du Grand Narbonne et les bibliothèques du réseau de lecture publique jouent un rôle fort dans l'offre de lecture et de services inclusifs et accessibles sur l'ensemble du territoire.

N°B2021_88

La Médiathèque souhaite poursuivre ses actions de sensibilisation pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société en général et dans les bibliothèques en particulier.

L'inclusion des personnes en situation de handicap suppose que les acteurs culturels enrichissent et renouvellent leurs compétences en s'appuyant notamment sur l'expertise de partenaires spécialisés. Elle se traduit notamment par l'information et la formation du public à des situations de handicap, afin de mieux appréhender les difficultés des personnes qui vivent ces situations.

Créée en 2020, l'association Club Handisports Narbonnais (CHANA) est un club handisport qui propose également des ateliers de sensibilisation aux handicaps moteurs, adaptés au public jeune.

Encouragée par l'intérêt du jeune public face aux problématiques relevant du handicap, la Médiathèque du Grand Narbonne nourrit des projets inclusifs pour qu'ils se développent au bénéfice de tous. Ainsi, elle souhaite ouvrir ses espaces à l'association CHANA pour la mise en place d'actions de sensibilisation au handicap moteur à destination du public scolaire.

Selon un calendrier déterminé, l'association s'engage à mettre en œuvre, dans les locaux de la bibliothèque, 7 actions de sensibilisation au handicap moteur, à destination du public scolaire.

Le Grand Narbonne participe aux coûts supportés par l'association, pour chaque intervention réalisée, sur la base de 80 € TTC par demi-journée, dans la limite d'un budget dédié de 560 € TTC.

Ainsi, une convention de partenariat est nécessaire afin de fixer les engagements respectifs du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, et de l'association Club Handisports Narbonnais (CHANA) pour la mise en œuvre de ces ateliers.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver la convention de partenariat telle que ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Convention de partenariat

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 15/9/2021
et de sa publication
le : 15/9/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

